

Pour diffusion immédiate

LION SE VOIT ATTRIBUER 38 MILLIONS DE DOLLARS DANS LE CADRE DE LA DERNIÈRE RONDE DU PROGRAMME D'AUTOBUS SCOLAIRES PROPRES DE L'EPA

D'autres subventions accordées aux commissions scolaires, aux entités financières et aux opérateurs représentent pour Lion un potentiel intéressant d'opportunités supplémentaires

JOLIET, ILLINOIS — 10 janvier 2024 — La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), chef de file dans la fabrication de véhicules moyens et lourds 100 % électriques, se voit attribuer un octroi de 38 millions de dollars pour 97 autobus scolaires (incluant les infrastructures de recharge reliées à ces véhicules), dans le cadre de la dernière ronde d'octrois du programme d'autobus scolaires propres (« Clean School Bus Program ») par l'Agence américaine de protection de l'environnement (« EPA »).

Avec cette toute dernière ronde d'octrois, l'EPA a plus que doublé le montant des subventions initialement annoncé en avril 2023, allouant près d'un milliard de dollars à 67 bénéficiaires. Selon l'EPA, ces subventions attribuées à 280 commissions scolaires situées dans 37 États devraient permettre l'achat de plus de 2 700 autobus scolaires propres desservant plus de 7 millions d'étudiants.

Environ 70% des unités octroyées en vertu de cette ronde du programme ont été attribuées directement à des commissions scolaires, des entités financières et des opérateurs, ce qui représente pour Lion un potentiel intéressant d'opportunités supplémentaires.

« L'investissement continu du gouvernement fédéral américain dans des autobus scolaires plus propres contribuera concrètement au bien-être de nos enfants et de nos communautés, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en augmentant le nombre d'autobus scolaires électriques sur les routes américaines. Félicitations à l'EPA et à tous les bénéficiaires, qui découvriront rapidement les nombreux avantages de la transition vers des autobus scolaires à zéro émission », a déclaré Nicolas Brunet, président de Lion. « Nous continuons d'accompagner nos clients quant aux différentes possibilités de financement disponibles et nous sommes fiers de fabriquer des autobus scolaires entièrement électriques à Joliet, en Illinois, qui sont d'ores et déjà déployés à travers les États-Unis », a-t-il poursuivi.

En plus de cette ronde, l'EPA accepte actuellement, jusqu'au 31 janvier 2024, les demandes pour le *Clean School Bus Rebate Program* 2023. En vertu de ce programme, l'agence prévoit attribuer au moins 500 millions de dollars d'ici avril 2024.

Lion met à la disposition des commissions scolaires et des opérateurs une équipe dédiée de spécialistes en matière de subventions pour les aider à soumettre leurs demandes et à sécuriser des opportunités de financement, incluant celui du *Clean School Bus Program*. Ce soutien concerne également l'assistance financière (LionCapital Solutions), les infrastructures de recharge (LionÉnergie) ainsi que la formation sur la conduite, l'entretien et la sécurité (BrightSquad). Il inclut également un système de télémétrie exclusif pour les véhicules électriques (LionBeat).

Informations additionnelles à propos de l'octroi à Lion en vertu du programme

Les applications soumises par Lion dans le cadre de cette ronde du programme ont été préparées en collaboration avec des commissions scolaires sélectionnées. Lion continuera de travailler étroitement avec ces commissions scolaires afin de compléter les étapes requises en vertu du

programme et d'obtenir des commandes signées par ces commissions scolaires. Pour plus d'informations concernant le *Clean School Bus Program* et les octrois attribués en vertu de celui-ci, veuillez vous référer au site Web de l'EPA au <https://www.epa.gov/cleanschoolbus/clean-school-bus-program-awards>.

À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

[Lion Électrique](#) est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. La Société crée, conçoit et produit des camions commerciaux urbains 100 % électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus 100 % électriques pour le transport scolaire. Lion, leader dans l'électrification des transports en Amérique du Nord, conçoit, fabrique et assemble tous les composants clés de ses véhicules : les châssis, les blocs-batteries, les cabines de camion et les carrosseries d'autobus.

Lion, constamment en quête de nouvelles technologies fiables, s'assure de fabriquer des véhicules aux caractéristiques uniques et spécialement adaptées aux besoins quotidiens des utilisateurs. Lion est convaincu que la transition vers des véhicules 100 % électriques améliorera grandement notre société, notre environnement et notre qualité de vie. Les actions de Lion sont négociées au NYSE et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « déclarations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et au sens de la Private Securities Litigation Reform Act de 1995 des États-Unis (collectivement, les « déclarations prospectives »), notamment des déclarations concernant le EPA *Clean School Bus Program*, l'octroi attribué à Lion en vertu du programme, la capacité de la Société à obtenir des commandes signées relatives aux unités ayant été directement octroyées aux commissions scolaires, aux entités financières et aux opérateurs, les futures rondes du programme et autres déclarations relatives aux opinions et aux attentes de Lion et autres déclarations qui ne sont pas des déclarations de nature historique. Les déclarations prospectives se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « devoir », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires et toute autre déclaration qui prédit ou indique des événements ou des tendances futurs ou qui ne sont pas des déclarations de nature historique, bien que toutes les déclarations prospectives peuvent ne pas nécessairement contenir ces termes.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont fondées sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes parce qu'elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non ultérieurement. Pour obtenir des informations supplémentaires sur les estimations, les hypothèses, les risques et les incertitudes sous-jacents à certaines des déclarations prospectives formulées dans le présent communiqué de presse, veuillez consulter la section 23.0 intitulée « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2022 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission, y compris les rapports de gestion provisoire de la Société. Beaucoup de ces risques vont au-delà de la capacité de la direction de Lion à les contrôler ou à les prédire. Toutes les déclarations prospectives attribuables à Lion ou aux personnes agissant en son nom sont expressément qualifiées dans leur intégralité par les mises en garde contenues et les facteurs de risque identifiés dans le rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice 2022 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles ont été formulées. Sauf dans les cas où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, Lion n'assume aucune obligation et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

Pour de plus amples renseignements :

MÉDIAS

Patrick Gervais
Vice-président, Camion et Affaires publiques
patrick.gervais@thelionelectric.com
514 992-1060

INVESTISSEURS

Isabelle Adjahi
Vice-présidente, Relations avec les investisseurs et développement durable
Isabelle.Adjahi@thelionelectric.com
450 432-5466, poste 171